

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 16 décembre 2015

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5^e étage, le mercredi 16 décembre 2015, à 11 h 45.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2015.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Obligations contractuelles

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1154932001

Autorisation d'une dépense additionnelle de 15 464,14 \$, taxes incluses, pour la production d'études géotechniques et environnementales dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, et approbation de la modification de la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la firme AECOM Consultants (CA15 25 0328), majorant ainsi le montant total du contrat de 119 091,11 \$ à 134 555,25 \$, taxes incluses.

District(s) : Jeanne-Mance

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1153945053

Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$ au Resto-Plateau pour leurs services de soutien en alimentation offrant des repas gratuits aux personnes seules et démunies, des repas à prix réduit pour les femmes enceintes et les enfants, ainsi que trois services de repas gratuits pour souligner Noël.

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Bureau de la directrice d'arrondissement - 1154689019

Octroi d'une contribution financière maximale de 4 200 \$ à l'Espace La Fontaine pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 16 janvier au 28 février 2016.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1153945055

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Mission Communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 300 repas de Noël, afin de répondre aux besoins des résidents pauvres et sans abri du secteur Mile-End.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1153945051

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour l'organisation d'une guignolée de Noël.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1153945052

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Maison des Amis du Plateau Mont-Royal pour l'organisation de deux repas offerts gratuitement à l'occasion des fêtes de fin d'année.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1153945054

Octroi d'une contribution financière de 229,95 \$ à l'organisme UTILE pour le remboursement des frais encourus pour la tenue d'un atelier gratuit « Atelier de Vélo d'hiver », qui a eu lieu le 28 novembre 2015 en collaboration avec l'Espace La Fontaine.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction du développement du territoire - 1135878001

Autorisation d'une dépense de 32 153,89 \$, taxes incluses, à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux visant à corriger l'aménagement de l'intersection des rues Berri et Bibaud, augmentant ainsi le contrat de 68 923,96 \$ à 101 077,85 \$.

District(s) : Mile-End

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1150482006

Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016 (2015-20).

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1150311007

Adoption du *Règlement autorisant un emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2015-23)*.

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1150311008

Adoption du *Règlement autorisant un emprunt de 581 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2015-24)*.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

M^e Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 15 décembre 2015

**Dossier # : 1154932001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 10 439,73 \$, TAXES INCLUSES, POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MODIFICATION DE LA CHAMBRE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE DE LA FONTAINE DE LA RUE PRINCE-ARTHUR EST ET POUR LA PRODUCTION DE RELEVÉS D'ARPENTAGE, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCE-ARTHUR EST, MODIFIANT AINSI LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS INTERVENUE AVEC LA FIRME AECOM CONSULTANTS INC, CA15 250328, MAJORANT LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 108 651,38 \$ À 119 091,11 \$.

ATTENDU QUE l'arrondissement doit apporter des correctifs aux installations de la chambre électrique de la fontaine située sur la rue Prince-Arthur est;

ATTENDU QUE des relevés d'arpentage sont nécessaire afin que la firme AECOM Consultants inc. puisse exécuter tous les volets de son mandat;

ATTENDU QU'aucune contingence n'a été prévue au présent contrat.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 10 439,73 \$, taxes incluses, pour la modification de la chambre électrique et mécanique de la fontaine de la rue Prince-Arthur Est et pour des relevés d'arpentage, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est;

2. d'approuver la modification à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme AECOM Consultants inc., CA15 250328, majorant ainsi le montant total du contrat de 108 651,38 \$ à 119 091,11 \$, taxes incluses.

3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-10-02 10:11

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

**Dossier # : 1154932001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 15 464,14 \$, TAXES INCLUSES, POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRODUCTION D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCE-ARTHUR EST, MODIFIANT AINSI LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS INTERVENUE AVEC LA FIRME AECOM CONSULTANTS INC, CA15 250328, MAJORANT LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 119 091,11 \$ À 134 555,25 \$.

ATTENDU QUE des études géotechniques et environnementales sont nécessaires pour la production des plans et devis;

ATTENDU QU'aucune contingence n'a été prévue au présent contrat;

ATTENDU QUE le montant total des services additionnels demeure "accessoire" au contrat initial et qu'ils sont de même nature;

ATTENDU QUE nous avons un échéancier serré pour la réalisation des travaux.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 15 464,14 \$, taxes incluses, pour la production d'études géotechniques et environnementales, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est;
2. d'approuver la modification à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme AECOM Consultants inc., CA15 250328, majorant ainsi le montant total du contrat de 119 091,1 \$ à 134 555,25 \$, taxes incluses.

3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-12-15 16:34

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1154932001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 août 2015, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a reçu un avis de correction du service de la gestion et de la planification immobilière concernant la fontaine se situant sur la rue Prince-Arthur Est. Selon cet avis, la chambre électrique et mécanique n'est pas conforme aux normes du Code de construction du Québec. Les installations électriques ne doivent pas se situer dans un endroit où il y a de l'humidité. Hors, actuellement, les pompes mécaniques de la fontaine sont situées dans la même chambre, ce qui entraîne de l'humidité ambiante. Le Code de construction du Québec exige que les équipements soient construits dans des espaces séparés pour des raisons de sécurité.

Dans une suite logique de réalisation des travaux, ce nouvel élément doit être intégré dans la planification du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est. Le travail de la planification est débuté depuis le 15 juillet 2015 et se poursuit jusqu'à la fin du mois d'octobre 2015. La division des études techniques recommande d'ajouter ces services professionnels au contrat octroyé à la firme AECOM Consultants inc.

Également, dans le cadre de l'élaboration du concept d'aménagement, un relevé d'arpentage est nécessaire afin que la firme AECOM Consultants inc. puisse exécuter tous les volets de leur mandat. L'arrondissement ne possède pas cette information à jour. La division des études techniques recommande d'ajouter ces services professionnels au contrat octroyé à la firme AECOM Consultants inc.

Puisqu'aucune contingence n'a été prévue au contrat octroyé à la firme AECOM Consultants inc. et, afin de respecter les délais de réalisation, la Direction du développement du territoire et des travaux publics désire augmenter le montant du contrat octroyé le 15 juillet 2015 (CA15 250328) et autoriser une dépense additionnelle pour la production des relevés d'arpentage et pour services professionnels pour la modification des chambres électrique et mécanique de la fontaine, d'un montant maximal de 10 439,73 \$, taxes incluses, majorant ainsi le contrat pour un montant total de 119 091,11 \$, taxes incluses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessie LAFRANCE-BRAZEAU
Conseillère en planification

IDENTIFICATION **Dossier # :1154932001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Des études géotechniques et environnementales doivent être effectuées préalablement aux travaux de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est. Ces études sont également nécessaires afin de connaître les conditions actuelles de la fondation de la rue pour la rédaction du devis. Le travail de planification est terminé et nous commençons le dernier volet des plans et devis afin de lancer l'appel d'offres en février 2016.

L'arrondissement ne possédant pas les ressources ni l'expertise à l'interne et en raison de l'échéancier serré, la Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'ajouter ces services professionnels au contrat octroyé à la firme AECOM Consultants inc.

Puisqu'aucune contingence n'a été prévue au contrat octroyé à la firme AECOM Consultants inc. et, afin de respecter les délais de réalisation, la Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'augmenter le montant du contrat octroyé le 15 juillet 2015 (CA15 250328) et d'autoriser une dépense additionnelle pour la production d'études géotechniques et environnementales, pour d'un montant total de 15 464,14 \$, taxes incluses.

L'octroi de ce contrat de services professionnels additionnels est essentiel à la réalisation du projet afin de respecter les échéanciers imposés pour la tenue des célébrations du 375e anniversaire de la Ville de Montréal.

Des services professionnels additionnels ont déjà été autorisés lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2015 (CA 25 402), pour un montant de 10 439,73 \$, taxes incluses pour la modification de la chambre électrique et mécanique de la fontaine et pour la production de relevés d'arpentage. Ainsi, le montant total des services professionnels additionnels sera de 25 898,87 \$, ce qui représente un pourcentage de 24 % par rapport au montant initial du contrat. Le montant total du contrat octroyé à la firme AECOM Consultants inc. sera de 134 555,25 \$, taxes incluses.

Une vérification a été faite auprès de la Division du droit contractuel et le montant total des services additionnels demeure "accessoire" au contrat initial puisque le

pourcentage de ces services représente près de 20 % du montant du contrat initial et que ceux-ci demeurent de même nature.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessie LAFRANCE-BRAZEAU
Conseillère en planification

IDENTIFICATION **Dossier # :1154932001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La rue Prince-Arthur Est, située entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Laval, est l'une des toutes premières rues de Montréal à devenir complètement piétonne en 1979. Cette caractéristique, presque unique à l'époque dans le paysage montréalais, combinée à son offre abondante de bars et de restaurants « apportez votre vin » lui a longtemps conféré un rôle de premier plan en tant que destination touristique et culinaire à Montréal. Aujourd'hui, la rue Prince-Arthur Est est loin d'être aussi attrayante et dynamique qu'elle le fut autrefois. Les difficultés économiques et l'évolution de la gastronomie des dernières années sont assurément des facteurs ayant provoqué la diminution de son achalandage. Il en résulte un taux d'inoccupation des établissements commerciaux de plus de 20 % (2014) ainsi que les maux typiques d'une artère commerciale en dévitalisation : incivilité, graffitis, vandalisme, etc.

Il demeure que la rue Prince-Arthur Est constitue un lien entre deux importants icônes de Montréal, soit entre l'agité boulevard Saint-Laurent et le paisible square Saint-Louis. Pour cette raison, quoique malmenée ces dernières années, la rue Prince-Arthur demeure néanmoins vivante puisque près de 10 000 personnes y circulent quotidiennement, et ce, sans compter les touristes qui y viennent durant la saison estivale.

Loin d'être un simple lieu de transit, la rue Prince-Arthur Est a une identité bien à elle et une histoire étoffée qui font sa renommée. À en juger par la multitude d'artistes ayant été inspirés par ce lieu, la rue Prince Arthur Est est manifestement bien enracinée dans l'imaginaire des Montréalais et des Québécois. Le cadre bâti de la rue témoigne de cette riche histoire où plusieurs styles et idéaux se sont confrontés au fil du temps. Quelques faits témoignent de la richesse historique du lieu : l'abondance des maisons victoriennes qui affirme la présence de la bourgeoisie canadienne-française dès la naissance du quartier; le Prince-Arthur Hall, dans les années 1930, qui accueillait des groupes de chômeurs, syndicats ouvriers et militants de gauche tels que Léa Roback et Fred Rose; vers les années 60, les membres du mouvement hippie de Montréal investissaient la rue Prince-Arthur Est et ses alentours.

Devant les difficultés de ce lieu si emblématique pour la collectivité, l'arrondissement du

Plateau-Mont-Royal a désigné le réaménagement de la rue Prince-Arthur Est comme projet de legs dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal. En plaçant les résidents du secteur au cœur des considérations, le projet de réaménagement transformera la rue Prince-Arthur Est en un lieu d'expérience unique où, résidents, piétons de passage et touristes auront le goût de s'arrêter, de passer du temps et de socialiser, tout en profitant du décor et de l'offre commerciale.

Dans ce contexte, la Direction du développement du territoire et des travaux publics désire octroyer un contrat pour des services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est. La contrainte d'un échéancier serré oblige l'arrondissement de s'adjoindre un partenaire externe pour mener à bien ce mandat dans les délais impartis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0670 (1154631003) 15 avril 2015: Approuver les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant.

DESCRIPTION

Afin de pouvoir respecter les délais de réalisation, la Direction du développement du territoire et des travaux publics désire octroyer un contrat pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est. Un appel d'offres public a été lancé le 11 juin 2015 (voir devis et addenda en pièce jointe). Les enveloppes reçues de la part des 7 soumissionnaires ont été ouvertes publiquement le 3 juillet 2015. L'évaluation des soumissions a été réalisée par le comité de sélection qui a siégé en date du 7 juillet 2015 au bureau de l'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est dans la salle du Plateau-Mont-Royal, à 9 h 30. À la suite du processus d'évaluation des offres en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres public, la proposition de la firme AECOM Consultants inc. ayant obtenu un pointage final de 11.6 a été retenue pour exécuter le mandat.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal recommande donc au conseil d'arrondissement d'octroyer un contrat pour services professionnels à la firme AECOM Consultants inc. pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, pour un montant maximal de 108 651,38 \$, taxes incluses.

Les principaux objectifs poursuivis par l'arrondissement dans le cadre de ce projet sont les suivants :

- Volet 1 : lecture du lieu et de l'environnement immédiat
- Volet 2 : plans de dynamisation préliminaires (2 variantes)
- Volet 3 : plan de dynamisation final
- Volet 4 : plan et devis pour soumission

Le contrat prévoir les cinq livrables suivants :

1. Lecture du lieu;
2. Plans de dynamisation préliminaires (2 variantes);
3. Plan de dynamisation final;
4. Rapport de consultation;
5. Plan et devis pour soumission relatif au plan dynamisation final.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics prévoit un échéancier d'environ 24 semaines pour l'exécution du mandat.

Un projet de convention de services professionnels a été rédigé à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présenté en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

La Division des études techniques n'ayant pas les ressources suffisantes pour réaliser ce projet en respectant les délais de réalisation, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin.

Le tableau suivant indique le pointage intérimaire des différents soumissionnaires ainsi que le pointage final des soumissionnaires conformes en fonction de leur prix.

Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final
AECOM Consultants inc.	75.99	108 651,38 \$	11.6
Atelier Ville Architecture Paysage	73.97	138 826,56 \$	8.93
Les Services exp inc.	78.66	147 978,57 \$	8.69
Fauteux et associés	71.15	184 187,00 \$	6.58
Services intégrés Lemay inc.	81.32	201 194,75 \$	6.53
WAA Montréal inc.	58.99	-	-
BC2 Group Conseil inc.	68.14	-	-

Conformément aux règles d'octroi de contrat établies, l'enveloppe de proposition de prix (enveloppe numéro 2) des firmes WAA Montréal inc. et BC2 Group Conseil inc. n'ont pas été ouverte, étant donné que ces firmes n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimal requis de 70 %. Pour ce qui est des 5 autres firmes, les enveloppes de proposition de prix ont été ouvertes, étant donné que ces firmes ont obtenu le pointage intérimaire minimal requis de 70 %.

Les validations requises à l'effet que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et au Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur des élections du Québec ont été menées.

De plus, l'adjudicataire recommandé, AECOM Consultants Inc., détient son attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires du consultant retenu seront payés selon la méthode à prix forfaitaire pour un montant maximum de 108 651,38 \$ incluant les taxes.

Les modalités de facturation seront les suivantes : un maximum de 10 % au début du mandat, un maximum de 50 % au terme du livrable 3 et un maximum de 40 % au terme du livrable 5.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve également dans l'intervention du Service des finances.

La dépense en services professionnels est imputée comme suit :

A) Informations budgétaires

L'objet du présent dossier nécessite un virement budgétaire, comme suit :

Provenance 2015

Projet 55834 : Projets de protection
Sous-projet 1555834000 : Report des surplus du PTI 2014
- Compétence arrondissement 99 000 \$

Imputation

Projet 50020: Programme des infrastructures-réaménagement géométrique
Sous-projet 1550020-000 Prince-Arthur - réam.géométrique
- Plans et devis 99 000 \$

B) Informations comptables

La dépense sera imputé comme suit;

Contrat Crédits

Provenance :

6422-2212017-800850-01909-57201-000000-0000-
102590-000000-98001-00000 99 213.19 \$

Imputation :

6422-2212017-800850-03107-54301-000000-0000-
158342-000000-17025-00000 108 651.38 \$ 99 213.19 \$
(PM154932001)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD).

En effet, le réaménagement de la rue Prince-Arthur Est perpétuera de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels, action 10 : aménager des quartiers durables et action 12 : réduire les îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parallèlement à l'appel d'offres, une démarche de consultation a été lancée par les élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier prévu pour la réalisation du mandat est le suivant :

- Rencontre de démarrage pour débiter le mandat (juillet 2015);
- Dépôt du livrable 1, soit la lecture du lieu (août 2015);
- Dépôt du livrable 2, soit les plans de dynamisation préliminaires (2 variantes) (septembre 2015);
- Dépôt du livrable 3, soit le plan de dynamisation final (septembre/octobre 2015);
- Dépôt du livrable 4, soit le rapport de consultation (novembre 2015);
- Dépôt du livrable 5, soit les plans et devis pour soumission relatif au plan de dynamisation final (janvier 2016).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par Benoit Malette en tant que directeur en vertu de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée le 10 juillet 2015. Ladite délégation étant jointe au présent sommaire décisionnel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessie LAFRANCE-BRAZEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-09

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**Dossier # : 1153945053**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 5000 \$ au Resto-Plateau pour leurs services de soutien en alimentation offrant des repas gratuits aux personnes seules et démunies, des repas à prix réduit pour les femmes enceintes et les enfants, ainsi que trois services de repas gratuits pour souligner Noël.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Resto-Plateau pour leurs services de soutien en alimentation offrant des repas gratuits aux personnes seules et démunies, des repas à prix réduit pour les femmes enceintes et les enfants, ainsi que trois services de repas gratuits pour souligner Noël;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'accorder une contribution financière de 5000 \$ pour leurs services de soutien en alimentation offrant des repas gratuits aux personnes seules et démunies, des repas à prix réduit pour les femmes enceintes et les enfants, ainsi que trois services de repas gratuits pour souligner Noël;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-12-15 11:42

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945053**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 5000 \$ au Resto-Plateau pour leurs services de soutien en alimentation offrant des repas gratuits aux personnes seules et démunies, des repas à prix réduit pour les femmes enceintes et les enfants, ainsi que trois services de repas gratuits pour souligner Noël.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 5000 \$ au Resto-Plateau pour leurs services de soutien en alimentation offrant des repas gratuits aux personnes seules et démunies, des repas à prix réduit pour les femmes enceintes et les enfants, ainsi que trois services de repas gratuits pour souligner Noël.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-14

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1154689019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière maximale de 4 200 \$ à l'Espace La Fontaine pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 16 janvier au 28 février 2016.

En vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Espace La Fontaine pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 16 janvier au 28 février 2016, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'accorder une contribution financière maximale de 4 200 \$ pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 16 janvier au 28 février 2016;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-12-11 15:47

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1154689019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière maximale de 4 200 \$ à l'Espace La Fontaine pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 16 janvier au 28 février 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière maximale de 4 200 \$ à l'Espace La Fontaine pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 16 janvier au 28 février 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir intervention de la direction des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-09

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1153945055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Mission Communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 300 repas de Noël afin de répondre aux besoins des résidants pauvres et sans abri du secteur Mile-End.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Mission Communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 300 repas de Noël afin de répondre aux besoins des résidants pauvres et sans abri du secteur Mile-End.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-12-15 12:02

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945055**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Mission Communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 300 repas de Noël afin de répondre aux besoins des résidents pauvres et sans abri du secteur Mile-End.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Mission Communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 300 repas de Noël afin de répondre aux besoins des résidents pauvres et sans abri du secteur Mile-End.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-15

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945051

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour l'organisation d'une guignolée de Noël.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour l'organisation d'une guignolée de Noël.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-12-15 11:35

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945051**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour l'organisation d'une guignolée de Noël.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour l'organisation d'une guignolée de Noël.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-14

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945052

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Maison des Amis du Plateau Mont-Royal pour l'organisation de deux repas offerts gratuitement à l'occasion des fêtes de fin d'année.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Maison des Amis du Plateau Mont-Royal pour l'organisation de deux repas offerts gratuitement à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-12-15 11:37

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945052**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Maison des Amis du Plateau Mont-Royal pour l'organisation de deux repas offerts gratuitement à l'occasion des fêtes de fin d'année.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Maison des Amis du Plateau Mont-Royal pour l'organisation de deux repas offerts gratuitement à l'occasion des fêtes de fin d'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-14

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 229,95 \$ à l'organisme UTILE pour le remboursement des frais encourus pour la tenue d'un atelier gratuit « Atelier de Vélo d'hiver », qui a eu lieu le 28 novembre 2015, en collaboration avec l'Espace La Fontaine. Cet atelier, à lequel 150 personnes ont assisté, visait à faire de l'éducation et de la sensibilisation quant à la pratique du vélo en saison hivernale.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 229,95 \$ à l'organisme UTILE pour le remboursement des frais encourus pour la tenue d'un atelier gratuit « Atelier de Vélo d'hiver », qui a eu lieu le 28 novembre 2015, en collaboration avec l'Espace La Fontaine. Cet atelier, à lequel 150 personnes ont assisté, visait à faire de l'éducation et de la sensibilisation quant à la pratique du vélo en saison hivernale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-12-15 11:39

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153945054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 229,95 \$ à l'organisme UTILE pour le remboursement des frais encourus pour la tenue d'un atelier gratuit « Atelier de Vélo d'hiver », qui a eu lieu le 28 novembre 2015, en collaboration avec l'Espace La Fontaine. Cet atelier, à lequel 150 personnes ont assisté, visait à faire de l'éducation et de la sensibilisation quant à la pratique du vélo en saison hivernale.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière de 229,95 \$ à l'organisme UTILE pour le remboursement des frais encourus pour la tenue d'un atelier gratuit « Atelier de Vélo d'hiver », qui a eu lieu le 28 novembre 2015, en collaboration avec l'Espace La Fontaine. Cet atelier, à lequel 150 personnes ont assisté, visait à faire de l'éducation et de la sensibilisation quant à la pratique du vélo en saison hivernale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-14

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1135878001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un montant de 67 898,50\$ (taxes incluses) au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville pour la construction de trottoirs à l'intersection des rues Berri et Bibaud

La Direction du développement du territoire recommande de présenter la proposition suivante :

1. Autoriser une dépense de 1 025,46 \$ qui augmentera le contrat de 67 898,50 \$ à 68 923,96 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs et d'une intersection surélevée à l'angle des rues Berri et Bibaud dans le cadre de la réalisation de travaux du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville Centre;
2. Accepter la fourniture de service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que le Service des infrastructures, transport et environnement, prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux qui seront réalisés sur le réseau routier local dans le cadre de ce programme;
3. D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel addenda.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2014-03-31 10:36

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire



Dossier # : 1135878001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un montant de 67 898,50\$ (taxes incluses) au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville pour la construction de trottoirs à l'intersection des rues Berri et Bibaud

D'AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 32 153.89 \$, TAXES INCLUSES, QUI AUGMENTERA LE CONTRAT DE 68 923,96 \$ À 101 077,85\$ À LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC., POUR DES TRAVAUX VISANT À CORRIGER L'AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION BERRI / BIBAUD.

ATTENDU QUE l'arrondissement a demandé des corrections et des modifications à l'aménagement de l'intersection des rues Berri / Bibaud;

ATTENDU QU'une portion des travaux, non prévue initialement au plan fourni par l'Arrondissement, est à la charge de l'Arrondissement;

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande :

D'AUTORISER une dépense de 32 153,89 \$, taxes incluses qui augmentera le contrat de 68 923,96\$ à 101 077.85\$ à Les Entreprises Michaudville Inc., pour des travaux visant à corriger l'aménagement de l'intersection Berri/Bibaud;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-12-15 11:00

Signataire : Guy OUELLET

 Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
 Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
 travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1135878001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un montant de 67 898,50\$ (taxes incluses) au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville pour la construction de trottoirs à l'intersection des rues Berri et Bibaud

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Approuver une dépense additionnelle de 1 025,46 \$ (taxes incluses) pour le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville. Cette somme s'ajoute au montant de base 67 898,50 \$ accordé par l'arrondissement en juin 2013. Le montant global octroyé est de 68 923,96 \$.

Justification

Le contrat n'a pu être octroyé en 2013 compte tenu des délais de validation des entreprises auprès de l'AMF. Cette somme est donc nécessaire pour accorder le nouveau contrat à Entreprises C.& R. Ménard Inc. et ainsi couvrir l'augmentation habituelle des prix de 2014 pour la construction de trottoirs à l'intersection des rues Berri et Bibeau.

Sommaire 1144822015 - Accorder un contrat à Entreprises C.& R. Ménard Inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, des conduites d'eau secondaires, de la chaussée, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage dans le boulevard Saint-Joseph, la rue Saint-Urbain, la rue Resther et la rue Bibaud. Arrondissement : Le Plateau-Mont-Royal (P.R.R. 2013 - Réseau artériel). Dépense totale de 9 519 424,02 \$ (contrat: 8 204 924,02 \$ + incidences: 1 314 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 223102 - 6 soumissionnaires

Aspects financiers

A) Informations budgétaires

L'objet du présent dossier nécessite un virement administratif, comme suit :

Provenance 2014

Projet 50020 : Programme de réaménagement des infrastructures

Sous-projet 0850020-001 : Diverses rues - Réaménagement géométrique 62 000 \$

Imputation

Projet 50020 : Programme de réaménagement des infrastructures

Sous-projet 1350020-004 : Berri et Bibaud - Réaménagement
- Trottoir et intersection surélevée 62 000 \$

Les travaux de construction de trottoirs à l'intersection des rues Berri et Bibaud ne s'étant pas conclut comme prévu en 2013, une prévision de dépense de 62 000 \$ s'est ajouté en 2014 alors qu'aucun budget n'a été prévu selon le budget PTI adopté. Il est donc nécessaire d'effectuer un virement administratif plus important que le montant de -2 774.39 \$ du présent dossier afin de respecter les règles de conformité budgétaire du Programme triennal d'immobilisations.

B) Informations comptables

La dépense sera imputée comme suit :

Contrat Crédits

Provenance :

6422-2208024-800850-01909-57201-000000-0000-
102590-000000-98001-00000 -2 774.39 \$

Imputation :

6422-2208024-800850-03107-57201-000000-0000-
146082-000000-17030-00000 68 923.96 \$ -2 774.39 \$
(PM35878002)

Note : Le contrat se chiffrera à un montant de 68 923.96 \$ taxes incluses mais des crédits de 64 945,75 \$ ont déjà été autorisés par le biais du dossier délégué 2135878002 et du sommaire décisionnel 1135878001 alors que nous avons besoin d'un montant de 62 171,36 \$ en crédits pour 2014. Le montant est moindre 2 774,39 \$ dû au changement des nouvelles règles de ristournes de tvq en vigueur depuis le 1 janvier 2014. Nous rembourserons un montant de 2 774,39 à notre règlement d'emprunt.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime GIGUÈRE
Chef de division études techniques

IDENTIFICATION **Dossier # :1135878001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un montant de 67 898,50\$ (taxes incluses) au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville pour la construction de trottoirs à l'intersection des rues Berri et Bibaud

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Approuver une dépense additionnelle de 1 025,46 \$ (taxes incluses) pour le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville. Cette somme s'ajoute au montant de base 67 898,50 \$ accordé par l'arrondissement en juin 2013. Le montant global octroyé est de 68 923,96 \$.

Justification

Le contrat n'a pu être octroyé en 2013 compte tenu des délais de validation des entreprises auprès de l'AMF. Cette somme est donc nécessaire pour accorder le nouveau contrat à Entreprises C.& R. Ménard Inc. et ainsi couvrir l'augmentation habituelle des prix de 2014 pour la construction de trottoirs à l'intersection des rues Berri et Bibeau.

Sommaire 1144822015 - Accorder un contrat à Entreprises C.& R. Ménard Inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, des conduites d'eau secondaires, de la chaussée, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage dans le boulevard Saint-Joseph, la rue Saint-Urbain, la rue Resther et la rue Bibaud. Arrondissement : Le Plateau-Mont-Royal (P.R.R. 2013 - Réseau artériel). Dépense totale de 9 519 424,02 \$ (contrat: 8 204 924,02 \$ + incidences: 1 314 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 223102 - 6 soumissionnaires.



Contenu	
----------------	--

Contexte

Approuver une dépense additionnelle de 1 025,46 \$ (taxes incluses) pour le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville. Cette somme s'ajoute au montant de base 67 898,50 \$ accordé par l'arrondissement en juin 2013. Le montant

global octroyé est de
68 923,96 \$.

Justification

Le contrat n'a pu être octroyé en 2013 compte tenu des délais de validation des entreprises auprès de l'AMF. Cette somme est donc nécessaire pour accorder le nouveau contrat à Entreprises C.& R. Ménard Inc. et ainsi couvrir l'augmentation habituelle des prix de 2014 pour la construction de trottoirs à l'intersection des rues Berri et Bibaud.

Sommaire 1144822015 - Accorder un contrat à Entreprises C.& R. Ménard Inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, des conduites d'eau secondaires, de la chaussée, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage dans le boulevard Saint-Joseph, la rue Saint-Urbain, la rue Resther et la rue Bibaud. Arrondissement : Le Plateau-Mont-Royal (P.R.R. 2013 - Réseau artériel). Dépense totale de 9 519 424,02 \$ (contrat: 8 204 924,02 \$ + incidences: 1 314 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 223102 - 6 soumissionnaires

Aspects financiers

A) Informations budgétaires

L'objet du présent dossier nécessite un virement administratif, comme suit :

Provenance 2015

Projet 50020 : Programme de réaménagement des infrastructures

Sous-projet 0850020-001 : Diverses rues - Réaménagement géométrique 62 000 \$

Imputation

Projet 50020 : Programme de réaménagement des infrastructures

Sous-projet 1350020-004 : Berri et Bibaud - Réaménagement

- Trottoir et intersection surélevée 62 000 \$

Les travaux de construction de trottoirs à l'intersection des rues Berri et Bibaud ne s'étant pas conclut comme prévu en 2013, une prévision de dépense de 62 000 \$ s'est ajouté en 2015 alors qu'aucun budget n'a été prévu selon le budget PTI adopté. Il est donc nécessaire d'effectuer un virement administratif plus important que le montant de -2 774.39 \$ du présent dossier afin de respecter les règles de conformité budgétaire du Programme triennal d'immobilisations.

B) Informations comptables

La dépense sera imputée comme suit :

Contrat Crédits

Provenance :

6422-2208024-800850-01909-57201-000000-0000-

102590-000000-98001-00000 -2 774.39 \$

Imputation :

6422-2208024-800850-03107-57201-000000-0000-

146082-000000-17030-00000 68 923.96 \$ -2 774.39 \$

(PM35878002)

Note : Le contrat se chiffrera à un montant de 68 923.96 \$ taxes incluses mais des crédits de 64 945,75 \$ ont déjà été autorisés par le biais du dossier délégué 2135878002 et du sommaire décisionnel 1135878001 alors que nous avons besoin d'un montant de 62 171,36 \$ en crédits pour 2014. Le montant est moindre 2 774,39 \$ dû au changement des nouvelles règles de ristournes de tvq en vigueur depuis le 1 janvier 2014. Nous rembourserons un montant de 2 774,39 à notre règlement d'emprunt.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- chercheur

IDENTIFICATION

Dossier # :1135878001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un montant de 67 898,50\$ (taxes incluses) au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville pour la construction de trottoirs à l'intersection des rues Berri et Bibaud

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de travaux de réaménagement de l'intersection des rues Berri et Bibaud réalisés par la Ville centre en 2014-2015 (voir dossier antérieur #1154822054), des corrections et modifications ont été demandées par l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal au chargé de projet. Une portion des travaux, non prévus initialement au plan fourni par l'Arrondissement, est à la charge de l'Arrondissement soit :

- La fourniture et l'installation de 4 bollards aux extrémités des fosses de verdissement;
- La construction d'un nouveau bateau-pavé du côté sud-est, nécessitant la démolition et la reconstruction d'une section de trottoir;
- La fourniture et l'installation de plaques podotactiles sur tous les nouveaux bateaux, nécessitant la démolition et la reconstruction de sections de trottoir et incluant le trait de scie et le pavage du cours d'eau;
- La démolition et la reconstruction de bordures, incluant le trait de scie et le pavage du cours d'eau.

La dépense encourue, totalisant 32 153,89 \$, taxes incluses, sera payée à même le PTI 2015, au projet Simon 146082 "Berri et Bibaud - Réaménagement - Trottoirs et intersections surélevées".

Il est à noter que Les Entreprises Michaudville inc. ont acquis les Entreprises C.& R. Ménard inc. Conséquemment, il s'agit du même entrepreneur qui effectue les travaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
 Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure en circulation et stationnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135878001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un montant de 67 898,50\$ (taxes incluses) au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville pour la construction de trottoirs à l'intersection des rues Berri et Bibaud

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de réfection d'égouts sont prévus par le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville sur la conduite d'aqueduc de la rue Resther, entre l'avenue Laurier et la rue Bibaud. Ces travaux prévoient l'excavation du carrefour formé par l'intersection des rues Berri et Bibaud. Ce carrefour est actuellement partiellement fermé et empêche, par de la signalisation et des tiges plantées au milieu du carrefour, les véhicules automobiles de continuer tout droit. L'arrondissement souhaite profiter de ces travaux afin d'améliorer la convivialité et la sécurité des piétons en fermant partiellement le carrefour de façon permanente en y intégrant des trottoirs et des fosses verdies. Les travaux seront intégrés à l'appel d'offres du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et ils seront réalisés par l'entrepreneur qui remportera le contrat. Les plans des saillies ont été fournis au Service des infrastructures par l'arrondissement. Le concept final inclut le prolongement du trottoir de la rue Bibaud, une intersection surélevée et l'ajout de verdissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision délégué 2135878002.- Autoriser un montant de 50 000 \$ à la direction des infrastructures, conception des travaux du service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville pour la construction de trottoirs à l'intersection des rues Berri et Bibaud

Sommaire décisionnel 1120311002, CA12 25 0269 du 4 juillet 2012 - Adoption de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2013, 2014 et 2015.

Sommaire décisionnel 1110311008, résolution CA08 25 0018 du 4 février 2008 - Règlement autorisant un emprunt de 1 685 000,00 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2007-24).

DESCRIPTION

Suite à des travaux de réfection d'égout, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville reconstruit les aménagements en surface tel qu'ils étaient avant les travaux, ainsi les coûts supplémentaires engendrés par de nouvelles constructions sont assumés par les arrondissements. L'autorisation de dépenses pour le réaménagement du

carrefour des rues Berri et Bibaud couvre les coûts supplémentaires pour la construction de trottoirs et de fosses de verdissement.

JUSTIFICATION

L'intersection des rues Berri et Bibaud est actuellement partiellement fermée par des tiges plantées au milieu du carrefour. Le réaménagement avec trottoirs et fosse de verdissement rendra permanente la fermeture partielle du carrefour en plus d'améliorer les opérations de propreté et de déneigement. De plus, la maison du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) est située sur la rue Berri juste au nord de la rue Bibaud. Les membres de cette association traversent souvent cette intersection pour rejoindre le métro. Le nouvel aménagement permettra de sécuriser la traverse de cette intersection puisqu'elle sera surélevée en conservant un cours d'eau de 50 mm et des plaques podotactiles en fonte de la marque East Jordan seront ajoutées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation des coûts initiale était de 50 000 \$. Ce montant a été autorisé dans la décision déléguée 2135878002. Cependant, suite à l'ouverture des enveloppes des offres de service reçus, le coût réel de construction s'est avéré plus élevé. Le coût réel de la partie à assumer par l'arrondissement, incluant les taxes et les travaux contingents (10 %), est de 65 898,50 \$. Cependant, lorsque le plan de construction a été soumis lors de l'appel d'offres, les plaques podotactiles étaient absentes. Il est donc nécessaire d'ajouter un 2 000 \$ au montant total, afin d'inclure l'achat et la pose de ces plaques. Le montant final nécessaire est donc de **65 898,50 \$ + 2 000 \$ = 67 898,50 \$**, taxes incluses. Seuls les montants nécessaires seront retirés du montant autorisé. Si les travaux se passent bien et qu'il n'y a pas d'imprévu, il sera alors possible de récupérer les sommes prévues pour les contingences.

A) Informations budgétaires

L'objet du présent dossier nécessite un virement administratif, comme suit :

Provenance 2013

Projet 50020 : Programme de réaménagement des infrastructures
Sous-projet 1250020-007 : St-Christophe, de Rachel à Marie-Anne
- Réaménagement géométrique 17 000 \$

Imputation

Projet 50020 : Programme de réaménagement des infrastructures
Sous-projet 1350020-004 : Berri et Bibaud - Réaménagement
- Trottoir et intersection surélevée 17 000 \$

Note : Un montant de 48 000 \$ a déjà nécessité un virement administratif au dossier délégué 2135878002 et autorisé le 5 mars 2013

B) Informations comptables

La dépense sera imputée comme suit :

Contrat Crédits

Provenance :

6422-2208024-800850-01909-57201-000000-0000-
102590-000000-98001-00000 17 120.12 \$

Imputation :

6422-2208024-800850-03107-57201-000000-0000-
146082-000000-17030-00000 67 898.50 \$ 17 120.12 \$
(PM35878002)

Note : Le contrat se chiffrera à un montant de 67 898,50 \$ taxes incluses, mais des crédits

de 47 825.63 \$ ont déjà été autorisés par le biais du dossier délégué 2135878002 et autorisé le 5 mars.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet inclut l'aménagement de 38 mètres carrés de fosses de verdissement et la plantation de 2 arbres, ce qui permettra de réduire la charge à l'égout en plus de réduire l'impact des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont inclus dans un contrat de près de 8 000 000 \$, dans le cas où les sommes ne seraient pas autorisées, de nouveaux plans devraient être émis et le services des infrastructures, du transport et de l'environnement retournerait en appel d'offres public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement est responsable de la communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux d'aménagement se réaliseront en 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres a été rédigé par le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.
Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit :

Nordexco inc.
5020, rue Ambroise-Lafortune,
Boisbriand, Québec,
J7H 1S6

Le dossier est en traitement par l'autorité des marchés financiers.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane BLAIS
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-05-22

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire



Dossier # : 1150482006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016 (2015-20).

Il est recommandé:

D'adopter le règlement 2015-20 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016.*

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-11-26 16:25

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1150482006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016 (2015-20).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer toute ou une partie de ses biens, services ou activités. La tarification en question est révisée annuellement et le règlement est remplacé. La réalisation des objectifs de recettes prévue au budget de 2016 est tributaire de l'application de ces tarifs. Par conséquent, il y a lieu d'amorcer la procédure d'adoption du règlement 2015-20 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016* . Ledit règlement remplace le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2015 (2014-19)*, dont la codification administrative a été jointe en pièce au présent sommaire à titre comparatif. Au même titre, la version modifiée (couleur) du nouveau règlement qui indique les modifications eu égard aux tarifs de 2015 est également jointe comme pièce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0526 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2015 (2014-19)* - séance extraordinaire du 17 décembre 2014.

CA13 25 0498 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014 (2013-13)* - séance extraordinaire du 16 décembre 2013.

CA12 25 0450 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2013 (2012-24)* - séance ordinaire du 3 décembre 2012.

CA11 25 0430 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2012 (2011-25)* - séance extraordinaire du 19 décembre 2011.

CA10 25 0406 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2011 (2010-29)* - séance ordinaire du 6 décembre 2010.

DESCRIPTION

Certains tarifs ont été ajustés tel qu'il appert de la copie du règlement en version modifiée. Les couleurs indiquent les modifications apportées par le nouveau règlement 2015-20.

JUSTIFICATION

L'application des tarifs prévus au nouveau règlement sur les tarifs permettra d'atteindre les objectifs de recettes au budget de 2016

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les présentes modifications ne devraient pas avoir d'incidence à la baisse en ce qui concerne les objectifs de recettes prévus au budget de 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du règlement 2015-20 déposé au conseil ordinaire du 7 décembre 2015;
Adoption de ce règlement lors d'un conseil extraordinaire subséquent;
Avis public dans le journal Le Plateau et entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 145, et les articles 67 et 67.1 de l'annexe C, de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre. C-11.4).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les
citoyens des Communications et du Greffe



Dossier # : 1150311007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division du soutien à l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2015-23)

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2015-23).

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-11-11 09:03

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec
les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1150311007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division du soutien à l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2015-23)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 347 000 \$, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 par le conseil d'agglomération , le 19 novembre 2015, sommaire décisionnel 1153843005, résolution CG15 0660.

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 par le conseil municipal, le 17 novembre 2015, sommaire décisionnel 1153843004, résolution CM15 1282.

Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2016-2018, le 31 août 2015, sommaire décisionnel 1150311004, résolution CA15 25 0338.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 555 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2010-23), le 7 février 2011, sommaire décisionnel 1100311003, résolution CA11 25 0018.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2011-08), le 13 juin 2011, sommaire décisionnel 1110311003, résolution CA11 25 0192.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 840 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2011-16), le 5 décembre 2011, sommaire décisionnel 1100311006, résolution CA11 25 0406.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 586 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2014-24), le 1 décembre 2014, sommaire décisionnel 1140311006, résolution CA14 25 0489.

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 1 347 000 \$, afin de financer les travaux de protection des immeubles de l'arrondissement.

Les principales activités sont : les honoraires professionnels et les travaux de réfection.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit: Investissements nets (dépenses moins ristourne de taxes): 1 347 000 \$

Le présent règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 2 premières années du budget PTI 2016-2018 non couvert par les règlements 2010-23, 2011-08, 2011-16 et 2014-24 soit;

Budget PTI du projet : 42307 - Programme de protection des bâtiments sportifs			
66180 - Programme de protection des bâtiments			
	(en milliers de \$)		
	2016	2017	2018
Aréna Mont-Royal - Mise aux normes - Travaux	20 \$	500 \$	1 154 \$
Caserne 26 - 3e étage - Salle multifonctionn. - Réaménagement	410 \$		
Divers immeubles - Programme de réfection	775 \$	500 \$	300 \$
Divers projets	112 \$		
Total 2016 et 2017 :		2 317 \$	

	(en milliers de \$)
Besoins en financement pour 2016 et 2017 :	2 317 \$
Règlement d'emprunt 2010-23 :	555 \$
Règlement d'emprunt 2011-08 :	300 \$
Règlement d'emprunt 2011-16 :	840 \$
Règlement d'emprunt 2014-24 :	586 \$
Portion utilisée en 2015 ou avant :	-1 311 \$
Portion non encore utilisée des règlements d'emprunt :	970 \$
Règlement d'emprunt requis pour 2016 et 2017 :	1 347 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans la réfection des immeubles et afin de réaliser complètement le PTI 2016-2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
Avis public de la tenue d'un registre;
Tenue d'un registre conformément à la loi;
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;
Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.
La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BRUNET

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA

Le : 2015-11-06

Conseiller en gestion de ressources financières Chef de division



Dossier # : 1150311008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division du soutien à l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 581 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2015-24)

Il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 581 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2015-24).

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-11-11 09:03

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec
les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1150311008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division du soutien à l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 581 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2015-24)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 581 000 \$, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 par le conseil d'agglomération , le 19 novembre 2015, sommaire décisionnel 1153843005, résolution CG15 0660.

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 par le conseil municipal, le 17 novembre 2015, sommaire décisionnel 1153843004, résolution CM15 1282.

Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2016-2018, le 31 août 2015, sommaire décisionnel 1150311004, résolution CA15 25 0338.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 1 685 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2007-24), le 14 février 2008, sommaire décisionnel 1070311011, résolution CA08 25 0018.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 3 695 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et artères commerciales (2009-19), le 8 février 2010, sommaire décisionnel 1090311010, résolution CA10 25 0015.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 3 214 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et artères commerciales (2010-24), le 7 février 2011, sommaire décisionnel 110311004, résolution CA11 25 0019.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 2 810 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2011-17), le 5 décembre 2011, sommaire décisionnel 1110311007, résolution CA11 25 0403.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 5 380 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2012-21), le 5 novembre 2012, sommaire

décisionnel 1120311003, résolution CA12 25 0394.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2013-16), le 16 décembre 2013, sommaire décisionnel 1133943001, résolution CA13 25 0500.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 529 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2014-26), le 17 décembre 2014, sommaire décisionnel 1140311008, résolution CA14 25 0530.

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 581 000 \$, afin de financer les travaux de réfection routière de l'arrondissement. Les principales activités sont : les honoraires professionnels, le planage, la réhabilitation et le revêtement des chaussées, la reconstruction des trottoirs et bordures, l'éclairage de rue, les travaux corrélatifs et les interventions reliées à la réalisation des travaux et le réaménagement géométrique routier.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra le financement des dits projets d'immobilisations PTI reliés au programme de réfection routière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit: Investissements nets (dépenses moins ristourne de taxes): 581 000 \$

Le présent règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 2 premières années du budget PTI 2016-2018 non couvert par les règlements 2007-24, 2009-19, 2010-24, 2011-17, 2012-21, 2013-16 et 2014-26 soit;

Budget PTI des projets : 50020 - Programme de réaménagement des infrastructures			
55735 - Programme de réfection routière			
66183 - Développement St-Viateur			
	(en milliers de \$)		
	2016	2017	2018
Diverses réaménagement géométrique	500 \$		
Place Gérald Godin - Réaménagement	230 \$	1 305 \$	1 305 \$
Diverses rues - Programme de réfection routière en régie	600 \$	600 \$	600 \$
Diverses rues - Saillies 2015-2016	1 370 \$		
Secteur St-Viateur - Requalification - Honor. profess. - Phase 4	80 \$		
Divers projets	507 \$		
Total 2016 et 2017 :		<u>5 192 \$</u>	

	(en milliers de \$)
Besoins en financement pour 2016 et 2017 :	5 192 \$
Règlement d'emprunt 2007-24 :	1 685 \$
Règlement d'emprunt 2009-19 :	3 695 \$
Règlement d'emprunt 2010-24 :	3 214 \$
Règlement d'emprunt 2011-17 :	2 810 \$
Règlement d'emprunt 2012-21 :	5 380 \$
Règlement d'emprunt 2013-16 :	3 000 \$
Règlement d'emprunt 2014-26 :	529 \$
Portion utilisée en 2015 ou avant :	-15 702 \$
Portion non encore utilisée des règlements d'emprunt :	<u>4 611 \$</u>
Règlement d'emprunt requis pour 2016 et 2017 :	<u><u>581 \$</u></u>

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans le programme de réfection routière et afin de réaliser complètement le PTI 2016-2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
 Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
 Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
 Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
 Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BRUNET
Conseiller en gestion de ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2015-11-06